

République française



Département de la Somme

VILLE DE CAMON

Réservation de stationnement
Cimetière Rue Roger Salengro

Le Maire de la Ville de CAMON,

Vu les Articles L 2213-1 à 2213-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R 610-5 du code pénal,

Vu le code de la route, article R411-1 à R411-32,

Vu la demande du conseil municipal de réservation de places de stationnement devant le cimetière de Camon rue Roger Salengro, dans le cadre de la journée nationale du souvenir des victimes de la déportation,

Considérant la nécessité de réserver les places de stationnement pour les personnes à mobilité réduite ou se déplaçant difficilement :

Arrêté

Article 1 : STATIONNEMENT

Le dimanche 26 avril 2026 de 09heures à 12heures, les places de stationnement attenantes au cimetière rue Roger Salengro sont réservées aux personnes à mobilité réduite ou se déplaçant difficilement.

Article 2 : SIGNALISATION

Une signalisation réglementaire et l'affichage de l'arrêté municipal seront mis en place par le demandeur.

Article 3 : SANCTIONS

Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la législation en vigueur.

Article 4 : EXECUTION

Monsieur le maire de CAMON, Madame la Directrice Interdépartementale de la Police Nationale de la Somme, la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont :

Ampliation sera adressée à :

- Madame la Directrice Interdépartementale de la Police Nationale de la Somme,
- Monsieur le maire de Camon,
- Monsieur Carpentier Robert, adjoint à la voirie,
- La Police Municipale.

Fait à CAMON, le 01 avril 2026.

Stéphane TELLIEZ,
Maire de CAMON.

AR N°2026-04-002

